



SPANC
Service Public d'Assainissement Non Collectif
23/31 boulevard Foch
18000 BOURGES
Tél : 02 48 68 96 97
Adresse mail : verif.assainissement@agglo-bourgesplus.fr

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF

DEMANDE FORMULEE PAR :

Propriétaire

NOM – Prénom :

Adresse :

Code Postal :..... Localité :.....

N° de téléphone obligatoire : Adresse mail :

Nature du projet : Installation neuve ☐ Réhabilitation ☐
 Autres ☐

Concepteur du projet architecte, maître d'œuvre, ...) le cas échéant

NOM :

Adresse :

Code Postal :..... Localité :.....

Installateur

NOM de l'entreprise :

NOM du responsable :

Adresse :

Code Postal :..... Localité :.....

N° de téléphone : Adresse mail :

BOURGES PLUS – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CONTACTS :

- ✓ M. Patrick DUFOUR : 02 48 68 96 97
- ✓ Mme Betty CODAN : 02 48 68 99 86
- ✓ Mme Christelle AUBRY :02 48 68 96 97

RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRAIN OU DOIT ETRE IMPLANTEE
L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Adresse du projet

Commune :

Adresse de l'installation :

Superficie du terrainm²

Référence cadastrale :

Cette demande est faite en parallèle

- ☒ **D'une procédure de permis de construire** ☐ OUI ☐ NON Si OUI : N° PC :
- ☒ **D'une déclaration de travaux** ☐ OUI ☐ NON Si OUI : N° PC :
- ☒ **Autre (à préciser) :**
.....
.....

Existe-t-il un puits, dans un rayon de 35 mètres, par rapport au dispositif envisagé ?

- ☐ NON
- ☐ OUI Utilisation : consommation humaine ☐ Autre ☐

Destination des eaux pluviales (puisard, fossé, ...)

.....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS SUR L'HABITATION ET SON OCCUPATION

Nombre d'habitants :

Nombre d'Equivalent Habitant (EH) = Nombre de pièces principales :

Résidence : ☐ Principale ☐ Secondaire

DISPOSITIF ENVISAGE PAR LE PETITIONNAIRE

A. Filière traditionnelle

1. Prétraitement
- ☐ Fosse toutes eaux..... m³
 - ☐ Bac dégraisseur litres
2. Traitement par le sol
- ☐ Tranchée d'épandage
Nombre de tranchées :
Longueur d'une tranchée m
 - ☐ Lit d'épandage
Surfacem²
 - ☐ Filtre à sable vertical non drainé
Surfacem²
3. Traitement par filière drainée et évacuation (puis choisir un mode d'évacuation – Voir C)
- ☐ Filtre à sable vertical drainé Surfacem²
 - ☐ Lit à massif de zéolithe Surface.....m²
 - ☐ Autre :

B. Filière agréée (micro-station, système compact)

Nom du dispositif :

Numéro d'agrément :

Dimensionnement (en Equivalent Habitant) :
.....
(pour information : 1 pièce principale = 1 Equivalent Habitant)

C. Evacuation des filières drainées et agréées

- ☐ Par infiltration
- Tranchée d'épandage : Nombre : Longueur m
- Lit d'épandage : Surface m²
- Le SPANC n'engage pas sa responsabilité sur le dimensionnement dans ce cas particulier
- ☐ Rejet en milieu hydraulique superficiel directeur ou par l'intermédiaire du réseau d'eaux pluviales
- Fournir dans ce cas :
1. Une étude particulière démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable
 2. L'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur
- ☐ Rejet en puits d'infiltration (uniquement pour le rejet des filières drainées traditionnelles ou des filières dont l'agrément le précise) *
- ☐ Autres

*** Article 13 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5**

« Les rejets d'eaux usées domestiques, même traitées, sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde. En cas d'impossibilité de rejet conformément aux dispositions des articles 11 et 12, les eaux usées traitées conformément aux dispositions des articles 6 et 7 peuvent être évacuées par puits d'infiltration dans une couche sous-jacente, de perméabilité comprise entre 10 et 500 mm/h, dont les caractéristiques techniques et conditions de mise en œuvre sont précisées en annexe 1.

Ce mode d'évacuation est autorisé [...] sur la base d'une **étude hydrogéologique** »

DEPOT DU DOSSIER AUPRES DE :
BOURGES PLUS – 4 boulevard de l’Avenir – CS 40234 – 18022 BOURGES CEDEX

Joindre un exemplaire :

- ✓ Un plan de situation (sur fond de carte routière, IGN, ...)
- ✓ Un extrait cadastral
- ✓ Un plan de masse à l’échelle sur lequel figureront obligatoirement l’implantation et le dimensionnement des ouvrages d’assainissement
- ✓ Un plan en coupe, dans la mesure du possible

REMARQUE IMPORTANTE

- ✓ Tout dossier incomplet sera retourné
- ✓ En aucun cas, l’installation d’un dispositif d’assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l’approbation du dossier par le SPANC de BOURGES PLUS

TARIFS 2026 APPLICABLES POUR LES CONTROLES

Le taux de TVA appliqué est de 10 %

OBJET	€ TTC
Contrôle de conception et d’implantation dans le cadre d’une nouvelle construction	130.13
Instruction d’une étude particulière transmise par le demandeur	64.74
Contrôle de conception et d’implantation in situ dans le cadre d’une réhabilitation	115.67
Contrôle de bonne exécution des travaux	96.55
Visite de conception ou de bonne exécution annulée	34.00

RAPPEL

Une fois le contrôle de bonne exécution des travaux fait, la redevance d’assainissement non collectif sera appliquée dès l’année suivante à l’occupant de l’immeuble

A,

Signature

Le